Conseil d'administration
Le 14 mars 2024

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'YONNE

Délibération n° CA-2024-09

Portant approbation du budget primitif 2024

Date de convocation : 20/02/2024

Sous la présidence de Monsieur Jérôme DELAVAULT, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

Préfecture de l'Yonne-service du courrier
22 MARS 2024
ARRIVÉE

Collège des Conseillers Départementaux

Présents

- M. Gérard ANDRE, Conseiller Départemental de Saint-Florentin ;
- M. Jean-Pierre RAOUT, Conseiller Départemental de Charny ;
- M. Lionel TERRASSON, Conseiller Départemental de Villeneuve-sur-Yonne ;

Excusés

- M. Christophe BONNEFOND, Conseiller Départemental d'Auxerre 3 ;
- M. Philippe BURIER, Conseiller Départemental de Joigny ;
- Mme Delphine GREMY, Conseillère Départementale du Gâtinais en Bourgogne ;
- M. Jordan HEITZMANN, Conseiller Départemental d'Avallon ;
- M. Pascal HENRIAT, Conseiller Départemental d'Auxerre 4 ;
- Mme Colette LERMAN, Conseillère Départementale de Joux-la-Ville ;
- M. Magloire SIOPATHIS, Conseiller Départemental d'Auxerre 2 ;
- M. Gilles ABRY, Conseiller Départemental du Coeur de Puisaye ;
- M. François BOUCHER, Conseiller Départemental de Migennes ;
- M. Christian DESCHAMPS, Conseiller Départemental du Gâtinais en Bourgogne ;
- Mme Arminda GUIBLAIN, Conseillère Départementale d'Auxerre 2 ;
- M. Jean-Luc GIVORD, Conseiller Départemental de Sens 2 ;

Collège des Communes et Établissement Publics de Coopération Intercommunale

Présents

- M. Dominique BOURREAU, Commune de Villeneuve-la-Guyard ;
- M. Dominique CHARPENTIER, Commune de Saint-Fargeau ;
- M. David GARNIER, Commune de Valravillon ;
- M. Didier MORLE, Commune de Chemilly-sur-Yonne ;
- M. Roger PRIGNOT, Commune de Pourrain ;
- M. Gilles SACKEPEY, Commune d'Etivey ;
- M. Claude DEPUYDT, Commune de Flogny-la-Chapelle ;

Excusés

- Mme Dominique CHAPPUIT, Commune de Rosoy ;
- Mme Sylvie CHARPIGNON, PETR de l'Avallonais ;
- M. Jean-Marc DICHE, Commune d'Ancy-le-Franc ;
- M. Richard ZEIGER, Commune de Joigny ;
- M. Alain DECUYPER, Commune de Ligny-le-Châtel ;
- Mme Jeannine JOUBLIN, Commune de Mailly-la-Ville ;
- M. Didier MOREAU, Commune de Béon ;
- M. Olivier RAUSCENT, Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° AG-2015-01 de l'Assemblée générale du 8 juillet 2015 approuvant les statuts de l'Agence technique départementale de l'Yonne ;

Vu l'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2023 de **36 569,22 €** ;

Vu l'excédent antérieur reporté par délibération n° CA-2023-08 de **295 297,65 €** ;

Vu l'excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2023 de **331 866,87 €** ;

Vu le déficit d'investissement constaté au 31/12/2023 de **1 567,50 €** repris au budget 2024 au compte 001 ;

Vu l'affectation de la somme de **1 567,50 €** au budget primitif 2024 en section d'investissement au compte 1068, par délibération n°CA-2024-09;

Vu l'affectation de la somme de **330 299,37 €** au budget primitif 2024 en recettes de fonctionnement au compte 002, par délibération n°CA-2024-09;

Considérant la proposition de maquette du budget primitif 2024 s'établissant à **1 014 827,50 € pour la section de fonctionnement** ;

Considérant la proposition de maquette du budget primitif 2024 s'établissant à **1 567,50 € pour la section d'investissement** ;

Considérant l'article 14 des statuts qui dispose que « le Conseil d'administration règle, par ses délibérations, les affaires de l'Agence [...], il délibère notamment sur [...], l'approbation des comptes » ;

Considérant que le Conseil d'administration peut délibérer valablement dans la mesure où le quorum fixé à 10 membres est atteint.

Sur proposition du Président du Conseil d'administration,

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide :

→ D'**approuver** à l'unanimité par section et par chapitre
la proposition de budget primitif 2024, jointe en annexe.

Auxerre, le 14 MARS 2024
Le Président
du Conseil d'administration de
l'Agence technique départementale,

Jérôme DELAVAULT

Monsieur le directeur de l'Agence technique départementale de l'Yonne est chargé de l'exécution de la présente délibération.
Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de DIJON territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr ou https://citoyens.telerecours.fr.

– Transmis au représentant de l'État le : .....22 MARS 2024.....
– Notifié aux intéressés le : .....22 MARS 2024.....

Annexe à la délibération n° CA-2024-09

BUDGET PRIMITIF 2024 DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'YONNE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		MONTANTS
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	104 730,00 €
60632	Fourniture de petits équipement	500,00 €
60635	Habillement et vêtements de travail	800,00 €
6064	Fournitures administratives	1 200,00 €
60668	Autres produits pharmaceutiques	300,00 €
6068	Autres matières et fournitures	200,00 €
611	Contrat prestation (Cosoluce, SVP, Khéox, Ideaico, Proxilog)	11 000,00 €
62878	Location immobilière	15 000,00 €
62878	Location mobilière (véhicules)	23 000,00 €
62878	Location mobilière (informatique)	34 000,00 €
62878	ANDATD	30,00 €
6169	Autres primes assurance professionnelle	3 650,00 €
6182	Documentation générale et technique (gazette, Yonne Répub)	1 300,00 €
6184	Autres formations (frais de formation)	4 200,00 €
6188	Autre frais divers	300,00 €
6236	Catalogues, imprimés et publications	1 500,00 €
6238	Divers	200,00 €
6251	Voyage, déplacement et missions (frais de déplacement)	2 300,00 €
6261	Frais d'affranchissement	50,00 €
6289	Frais de nettoyage des locaux	5 200,00 €
12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	906 960,00 €
6218	Autres personnels extérieurs	0,00 €
6331	Versement mobilité	2 950,00 €
6332	FNAL URSSAF	450,00 €
6336	Cotisations CNFPT et CDG 89	11 150,00 €
6338	Autres impôts, taxes et vers. Assimilés sur rémunérations (Solidarité)	1 350,00 €
64111	Rémunération principale	411 000,00 €
64112	Supplément Familial de Traitement	1 060,00 €
64118	Indemnités Forfaitaires	172 000,00 €
64131	Rémunération URSSAF IRCANTEC Contractuel	24 550,00 €
64132	Supplément Familial de traitement non TIT	950,00 €
64138	Indemnités Forfaitaires NON Titulaires	9 050,00 €
6451	URSSAF	70 150,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraites	135 050,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	42 950,00 €
6458	Versement FNC du supplément familial de traitement	1 500,00 €
6488	Autres charges (chèque déjeuner + CNAS)	21 800,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00 €
65888	Charges diverses de gestion courante DGFP et TVA CTS	10,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00 €
673	Titre annulés (sur exercices anterieurs)	1 000,00 €
68	DOT.AUX PROV POUR DEPRE. DES ACTIFS CIRCULANT	0,00 €
6817	Dot aux prov pour dépré des actifs circul	0,00 €
0 42	AMORTISSEMENTS (ORDRE)	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 137,50 €
6811	Dotations aux amortissements des immo. corporelles et incorporelles	2 137,50 €
6816	Dot aux prov pour dépré des immo incor	0,00 €
6817	Dot aux prov pour dépré des actifs circul	0,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 014 827,50 €

RECETTES		MONTANTS
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	414 513,00 €
705	Etudes (A.M.O)	414 513,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	608 157,00 €
7473	Cotisation départementale	335 707,00 €
74748	Cotisations Communes	169 600,00 €
74758	Cotisations Communautés de Communes	83 650,00 €
74758	Cotisations syndicats	11 200,00 €
78	REP SUR PROV POUR DEPRECIATION ACTIFS CIRCULANTS	157,50 €
7817	Rep. Sur prov pour dépréciation actifs circulants	157,50 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 014 827,50 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		MONTANTS
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00 €

RECETTES		MONTANTS
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE	1 567,50 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 567,50 €
0 40	AMORTISSEMENTS (ORDRE)	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €
2051	Autres immobilisations incorporelles	0,00 €
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	2 137,50 €
2805	Autres immobilisations incorporelles	2 137,50 €
28181	Installations générales, agencement et aménagement divers	
28183	Materiel informatique	
28184	Materiel de bureau et mobilier	
28188	Autres immobilisations corporelles	
49	DEPRECIATIONS DES COMPTES DE TIERS	0,00 €
4962	Dépréciations des comptes de débiteurs divers (non budgétaire)	0,00 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 567,50 €

Annexe à la délibération n° CA-2024-09

Présentation synthétique du budget primitif 2024 de l'ATD 89

FONCTIONNEMENT

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du budget primitif 2024	1 014 827,50 €	1 014 827,50 €
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent		912 371,49 €
REPORTS	002 – Résultats de fonctionnement reportés		330 299,37 €
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement	1 014 827,50 €	2 257 498,36 €

INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du budget primitif 2024 (y compris le compte 1068)	0,00 €	1 567,50 €
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
REPORTS	001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 567,50 €	0,00 €
	=	=	=
	Total de la section d'investissement	1 567,50 €	1 567,50 €